

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC-DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA.

BILAN **arrêté au 31/12/2016** **(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	651 817	2 188 909
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		508 018	1 821 057
b - Obligations et Valeurs assimilées		143 800	367 852
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		442 993	913 958
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-4	442 993	913 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	-	499
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 094 810	3 103 366
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	4 740	13 220
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	243 970	255 405
TOTAL PASSIF		248 710	268 625
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	833 242	2 797 476
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	12 858	37 265
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	19
b - Sommes distribuables de l'exercice		12 856	37 246
ACTIF NET		846 100	2 834 741
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 094 810	3 103 366

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	73 720	78 272
a - Dividendes		55 613	58 908
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 107	19 364
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	22 320	17 677
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		96 040	95 949
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	-37 014	-50 226
REVENU NET DES PLACEMENTS		59 025	45 723
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-12 849	-8 471
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 177	37 252
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-33 321	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 856	37 246
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		33 321	6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-264 486	-220 737
* +/- values réalisées sur cession des titres		66 098	25 693
* Frais de négociation de titres		-8 334	-3 235
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-160 545	-161 027

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	46 177	37 252
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-264 486	-220 737
c - +/- values réalisées sur cession de titres	66 098	25 693
d - Frais de négociation de titres	-8 334	-3 235
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-37 256	-49 722
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	13 508	2 224
* Capital	13 757	1 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-448	694
* Régularisations des sommes distrib.	199	30
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-1 804 348	-
* Capital	-1 925 326	-
* Régularisation des sommes non distrib.	154 504	-
* Régularisation des sommes distrib.	-33 526	-
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 988 641	-208 526
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	2 834 741	3 043 267
b - En fin de l'exercice	846 100	2 834 741
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	20 538	20 523
b - En fin de l'exercice	6 504	20 538
VALEUR LIQUIDATIVE	130,089	138,024
DIVIDENDE DISTRIBUE	1,814	2,421
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-4,43%	-5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur du marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016 au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3-1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 651 817 DT contre 2 188 909 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	650 770	1 913 579
- Actions et droits rattachés	469 588	1 429 165
- Titres OPCVM	41 182	131 036
- Obligations et valeurs assimilées	140 000	353 378
Plus ou moins values potentielles	-2 752	261 734
- Actions et droits rattachés	-3 073	260 657
- Obligations et valeurs assimilées	-	878
- Titres OPCVM	321	199
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	3 799	13 596
Total	651 817	2 188 909

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus</u>	<u>+/-values latentes</u>	<u>Valeur Fin exercice</u>	<u>+/-values réalisées</u>
Solde au 31/12/2015	1 913 579	13 596	261 733	2 188 909	
Acquisitions de l'exercice	557 471			557 471	
Actions et droits rattachés	230 964			230 964	
Bons de trésor assimilables	296 443			296 443	
Titres OPCVM	30 064			30 064	
Cessions & Remboursements de l'exercice	-1 820 281			-1 820 281	66 098
Actions et droits rattachés	-1 190 542			-1 190 542	68 449
Bons de trésor assimilables	-509 821			-509 821	-1 863
Titres OPCVM	-119 918			-119 918	-488
* Variation des +/- values latentes			-264 486	-264 486	
*Variation des intérêts courus		-9 797		-9 797	
Solde au 31/12/2016	650 769	3 799	-2 753	651 816	66 098

3-2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 73 720 DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre un montant de 78 272 DT pour la même période en 2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Revenus des actions	50 786	54 995
- Revenus des Titres OPCVM	4 827	3 913
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	18 107	19 364
Total	73 720	78 272

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, à 22 320 DT contre 17 677 DT pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015, et représente le montant des intérêts sur le compte courant et sur le dépôt à terme.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Intérêts/ compte courant	10 662	10 652
- Intérêts/ Dépôt à terme	11 658	-
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	7 025
Total	22 320	17 677

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste au 31/12/2016 à 442 993 DT contre 913 958 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Avoir en banque	441 835	956 191
- Sommes à l'encaissement	14	-396
- Sommes à régler	-623	-45 439
- intérêts sur compte courant	1 767	3 602
Total	442 993	913 958

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 est nul contre un solde de 499 Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Retenue à la source sur BTA	-	499
Total	-	499

3-6 Note sur le capital

<u>- Capital au 01/01/2016</u>	
- Montant	2 797 476
- Nombre de titres	20 538
- Nombre d'actionnaires	51
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	13 309
- Nombre de titres	101
- Nombre d'actionnaires nouveaux	2
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-1 770 822
- Nombre de titres	14 134
- Nombre d'actionnaires sortants	10
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-264 486
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	66 098
- Frais de négociation de titres	-8 334
<u>- Capital au 31/12/2016</u>	
- Montant	833 242
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	12 855	37 246
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	19
Total	12 858	37 265

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl. Souscriptions	Régl. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	46 177	18	-33 340	12 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	9	-	-6	3
Total	46 186	18	-33 346	12 858

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 740 DT contre un solde de 13 220 DT au 31/12/2015, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
-Gestionnaire	2475	8 431
-Dépositaire	2 265	4 789
Total	4 740	13 220

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 243 970 DT contre un solde 255 405 DT au 31/12/2015 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	4 412	3 542
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	5 746
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	13 696
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	10 283
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	8 334
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	7 772
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	8 965
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	9 360
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	-
- CMF à payer	72	237
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	26 361	35 016
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	545	712
Total	243 970	255 405

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 37 014 DT contre 50 226 DT pour la même période en 2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	25 998	35 278
- Rémunération du dépositaire	11 016	14 948
Total	37 014	50 226

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 12 849 DT contre 8 471 DT pour la même période en 2015, et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	10 000	5 000
- Redevance CMF	2 203	2 990
- Services Bancaire et Autres charges	94	137
- TCL	552	344
Total	12 849	8 471

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	14,766	4,672	5,630	16,010	4,045
Charges de gestion des placements	-5,691	-2,446	-2,386	-7,057	-1,521
Revenu net des placements	9,075	2,226	3,244	8,953	2,525
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,976	-0,412	-0,822	-1,506	-0,442
Résultat d'exploitation	7,100	1,814	2,422	7,448	2,083
Régularisation du résultat d'exploitation	-5,123	0,000	-0,001	-5,021	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	1,977	1,813	2,421	2,427	2,216
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-40,665	-10,748	0,017	-47,533	-3,965
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,163	1,251	7,056	27,413	6,349
Frais de négociation de titres	-1,281	-0,158	-2,225	-1,138	-0,205
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-31,784	-9,654	-6,848	-21,258	2,179
Résultat net de l'exercice	-24,684	-7,840	-9,271	-13,810	4,262
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-31,784	-9,654	-6,848	-21,258	2,179
Régularisation du résultat non distribuable	23,686	0,000	0,014	11,426	0,748
Sommes non distribuables de l'exercice	-8,097	-9,654	-6,834	-9,832	2,928
Distribution de dividendes	1,814	2,421	2,427	2,216	2,267
Valeur liquidative	130,089	138,024	148,286	141,457	151,078

4-2 Ratios pertinents

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Actif net moyen	2 203 025	2 989 648	2 914 418	8 631 478	9 245 303
Total charges / actif net moyen	2,26%	1,96%	2,26%	2,04%	1,29%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,68%	1,68%	1,68%	1,68%	1,00%
autres charges / actif net moyen	0,58%	0,28%	0,58%	0,36%	0,29%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,10%	1,25%	1,71%	1,77%	1,37%

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2016 s'élève à 25 998 DT TTC.

4- 4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2016 s'élève à 11 016 DT TTC.

4- 5 Evénements postérieur à la clôture :

1- le Conseil d'Administration de la société, réuni le 20 Décembre 2016, et ayant constaté que le capital a demeuré pendant quatre vingt dix jours inférieur au capital minimum requis soit un million de Dinars, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Janvier 2017 pour la dissolution anticipée et la liquidation de la société, et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du Code Des Organismes De Placement Collectif. Cette Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été tenue pour défaut de quorum. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour le 27 Février 2017 et a approuvé et affirmé les décisions du conseil d'administration.

2- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/12/2016

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		469 588,164	466 514,986	42,612%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	59,500	0,005%	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	139,500	0,013%	0,001%
SFBT	3 409	21387,253	64706,229	5,910%	0,003%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	29,450	0,003%	0,001%
SOTRAPIL	5 480	49421,906	48174,680	4,400%	0,142%
DA 3/40 SOTUVER 2015	40	12,779	8,000	0,001%	0,000%
SPDIT SICAF	13 343	104613,623	119806,797	10,943%	0,048%
STAR	370	61971,000	44399,260	4,055%	0,016%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	3	2,016	2,370	0,000%	0,000%
DA 2/4 3TUNISIE LEASING2015	8	6,432	7,120	0,001%	0,000%
TUNIS RE	6 080	49709,776	51047,680	4,663%	0,030%
UADH	28 000	182000,000	138040,000	12,609%	0,076%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	94,400	0,009%	0,000%
TITRES OPCVM		41 181,502	41 502,516	3,791%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	404	41 181,502	41 502,516	3,791%	0,039%
TITRES EMIS PAR L'ETAT		140 000,000	143 799,562	13,135%	
EMPRUNT NATIONAL CAT(C)	1 400	140 000,000	143 799,562	13,135%	NS
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		650 769,666	651 817,064	59,537%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-5 « **Évènements postérieurs à la clôture (point 1)** », le Conseil d'Administration de la société, réuni le 20 Décembre 2016, et ayant constaté que le capital a demeuré pendant quatre vingt dix jours inférieur au capital minimum requis soit un million de Dinars, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Janvier 2017 pour la dissolution anticipée et la liquidation de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du Code des Organismes de Placement Collectif. Cette Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été tenue pour défaut de quorum. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour le 27 Février 2017 et a approuvé et affirmé les décisions du conseil d'administration.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-5 « **Évènements postérieurs à la clôture (point 2)** » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif de la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » :

1/ La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » emploie 40,46 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » emploie 10,94 % de son actif en titres émis par la société « **SPDIT SICAF** », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif

3/ La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » emploie 12,61 % de son actif en titres émis par la société « **UADH** », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 22 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Cherif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2016 :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016 :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2016, s'élèvent à 11 016 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION» qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION» est calculée au taux de 1,18% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2016 s'élèvent à 25 998 Dinars TTC.
- En outre « ATTIJARI VALEURS SICAV » reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès de « ATTIJARI BANK » à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2016 est prise en compte pour un montant de 10 662 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Cherif BEN ZINA